

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA20 210006

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que :

- 1° lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2020, le conseil d'arrondissement a, par l'adoption de sa résolution n° CA20 210111, adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 3 495 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de divers parcs, pistes cyclables, terrains de jeux et de mise en valeur des berges* (RCA20 210006);
- 2° ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 août 2020;
- 3° ce règlement entre donc en vigueur en date d'aujourd'hui;
- 4° copie de ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du Secrétaire d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible d'obtenir une copie de ce règlement par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@ville.montreal.qc.ca.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 31 août 2020.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement